

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 15 novembre 2022

Préavis municipal no 08/2022

Demande de crédit extra budgétaire de Fr. 4'065'000.00 TTC pour le réaménagement de la route du Mollendruz et la réfection de ses infrastructures souterraines

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de Madame Eliane Zürcher, Messieurs Denis Rochat, Sylvain Marino, Grégory Gabriel et Cyril Delacrétaz – rapporteur – s’est réunie le 1^{er}, 7, 10 et 15 novembre afin d’étudier le préavis no 08/2022.

Toujours dans la continuité de la mise en séparatif du village, la commune va s’attaquer à un gros morceau, la traversée de la localité. Ces travaux sont en lien avec l’échéancier pour la mise en séparatif totale du village afin de ne pas envoyer d’eau claire avec les eaux usées, ce qui nous serait facturé lors de la mise en service de la nouvelle STEP intercommunale prévue en 2026. La mise en séparatif va également résoudre les problèmes de débordements situés en bas du village lors de gros orages.

Les travaux vont permettre également de réaménager le village afin d’améliorer son esthétisme et surtout de régler une partie des nuisances liées au passage rapide et bruyant des usagers du Mollendruz.

En étudiant ce projet, la commission des finances a demandé à la municipalité si la pose de pavés était judicieuse avec la probabilité qu’elle génère des surcoûts pour quelque chose qui de plus nous semblait problématique d’un point de vue technique (poussettes, chaises roulantes et déneigement). Celle-ci nous a affirmé que c’était un choix de la municipalité d’apporter une touche esthétique par un changement de couleur et de matière du sol pour les surfaces concernées ; que les alternatives aux pavés tels que les enrobés de couleur sont toutes aussi coûteuses, moins durables et plus compliquées d’entretien. La municipalité s’est voulue rassurante à propos de nos

inquiétudes quant à l'irrégularité de la surface pavée et nous a assuré que la pose moderne de pavés ne gênait en rien le passage de poussettes, chaises roulantes ou encore le déneigement.

Durant ces travaux, la sortie du chemin du stand sera agrandie afin d'optimiser la sécurité par une meilleure visibilité et des places de parc vont être créées le long de la route. Concernant ce dernier point, il semble évident que ces places de parc ne vont pas être au bénéfice des usagers de la cantine mais plutôt aux habitations alentours. La commission des finances pense qu'il devient nécessaire de changer le règlement de police afin d'éviter le squattage de ces places ou alors d'en tirer un rendement par une location et ainsi éviter de dépenser l'argent de la communauté pour des profiteurs privés.

Il est également important de réaliser rapidement les travaux pour cette étape de la route du Mollendruz afin de bénéficier la péréquation pour les charges thématiques, il est pressenti que ce système change, il faut donc profiter pendant qu'il en est encore temps. Le montant touché par la péréquation pour cette opération a été optimisé à son maximum, tout sur une année, soit Fr. 1'350'000.00 (68% des travaux routiers) mais nécessite que l'ensemble des travaux routiers soient à la charge du compte de fonctionnement.

La répartition est la suivante :

- Compte 4300.314.20 « Entretien des routes et des chemins »	Fr.	1'993'000.00
- Compte 2200.452.01 « Dépassement charges thématiques »	Fr.	- 1'350'350.00
Solde à charge du compte de fonctionnement		Fr. 643'000.00

Dans l'attente du retour de péréquation qui se fait l'année suivante et au vu des disponibilités actuelles de la commune, un crédit à court terme sera contracté pour financer les travaux de Fr. 1'993'000.00.

Le reste des travaux ne faisant pas partie des dépenses thématiques (pas de retour de péréquation), leurs coûts s'élèvent à Fr. 2'072'000.00 qui seront amortis sur 30 ans, avec un amortissement annuel de Fr. 69'066.70.

Au vu de ce qui précède la commission des finances propose :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 4'065'000.00 au maximum ;
3. de financer cette opération de la manière suivante :
 - Retour de la péréquation intercommunale : Fr. 1'350'000.00
 - Pris en charge par la trésorerie courante et ou un emprunt bancaire : Fr. 643'000.00
 - Emprunt bancaire : Fr. 2'072'000.00
4. de prendre en charge les dépenses relatives aux travaux routiers par le compte de fonctionnement en 2023, soit :
 - Compte 4300.314.20 « Entretien des routes et chemins » : Fr. 1'993'000.00
 - Compte 2200.452.01 « Dépassement charges thématiques » : Fr. 1'350'000.00
5. d'amortir le montant de Fr. 2'072'000.00 pour les travaux liés aux égouts, à la route (hors dépenses thématiques), à l'eau potable et l'éclairage public sur une durée de 30 ans, à raison de Fr. 69'066.70 par année ;
6. de rembourser l'emprunt bancaire (Fr. 2'072'000.00) sur une durée de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Pour la commission des finances :

Eliane Zürcher

Denis Rochat

Sylvain Marino

Gregory Gabriel

Cyril Delacrétaz